BOURGES PLUS

EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

7

AVRIL 2022

BUDGET 2022

DOSSIER
P.4 à 9

www

agglo-bourgesplus.fr

Traduction du dossier en FALC p.9

ACTUS

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Un grand mouvement de solidarité avec le peuple ukrainien s'est engagé sur Bourges et les communes de l'agglomération avec des actions concrètes comme l'accueil de 200 réfugiés de la ville de Korosten ou encore l'accueil temporaire de réfugiés de passage sur la commune de Berry-Bouy.

DES AIDES DE L'AGGLOMÉRATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Fin 2021, 1,7 millions d'euros d'aides de l'Etat et 760 000 euros d'aides de Bourges Plus ont été approuvés pour la construction de 282 logements, la réhabilitation de 75 logements, la résidentialisation de 144 logements et la démolition de 64 logements (hors Programme de Renouvellement Urbain) sur les communes de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard.

BIODIVERSITÉ ATLAS INTER-COMMUNAL

À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ ANIMALE DE L'AGGLOMÉRATION !

La Communauté d'agglomération Bourges Plus, en coopération avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges, lance son atlas de la biodiversité intercommunal !

Les habitants de toutes les communes sont invités à signaler la présence d'un des 14 animaux retenus. Vous trouverez la liste des animaux et les modalités de participation sur le site internet de Bourges Plus.

A utiliser à l'école ou en famille

Une fois établie la cartographie de ces espèces des mesures de protection pourront être envisagées.

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS : L'AGGLO VOUS AIDE !

L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles.

Dans le cadre de ses OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), l'agglomération apporte des aides financières à la fourniture et la pose de matériaux isolants ou structurants d'origine biosourcés.

Renseignements :
Maison de l'Habitat
numéro vert : 0 800 732 140
habitat@agglo-bourgesplus.fr

EDITO

On n'aura jamais autant perçu l'importance d'être autonome pour la production d'énergie. Que ce soit pour le pétrole il y a quelques années, pour le gaz aujourd'hui, les conflits internationaux nous rappellent ce que coûte notre dépendance. La hausse des prix affecte très directement les particuliers. Elle affectera aussi la collectivité.

Dans ce contexte, la mise en service du méthaniseur de la station d'épuration de Bourges plus est une bonne nouvelle. Il n'y a certes pas de quoi rendre l'Europe indépendante de la Russie ! Pour autant, la production qui couvre les besoins de 1500 foyers n'est pas négligeable. Elle s'ajoute à la production des trois méthaniseurs agricoles de Plaimpied, Trouy et Marmagne : au total, 11 % des besoins en gaz de l'agglomération sont produits sur place. C'est déjà significatif.

L'agglomération va poursuivre son engagement pour développer les énergies renouvelables et maîtriser sa propre production. Affaire à suivre !

Et en attendant, ensemble, éteignons les lumières, régulons le chauffage et levons le pied !

Irène Félix.

Irène FÉLIX
Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

ET TOUJOURS...

P.17 Restons connectés
P.18 Comment ça marche ?
P.19 Temps forts

EN COM'1 Le mag' de Bourges Plus | # 7 AVRIL 2022

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Olivier Chaussy / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/Infographie : Camille Baudry/Noémie Léonard/Justine Chataigner • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

LE BUDGET de Bourges Plus

ACCROITRE L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE AVEC UN BUDGET MAÎTRISÉ

Le budget 2022 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus a été voté à l'occasion du conseil communautaire du 7 avril 2022. Il s'élève à 139 millions d'euros.

COMMENT BOURGES PLUS **VA UTILISER CES 139 MILLIONS D'EUROS EN 2022 ?**

Tous budgets confondus, le budget Primitif 2022 comporte près de 139 millions d'euros de dépenses réelles, financées par autant de recettes.

Ce budget permettra à notre Agglomération d'exercer pleinement l'ensemble de ses compétences et mettre en œuvre ses projets pour le développement de notre territoire.

Ce qu'il faut retenir du budget 2022 de BOURGES PLUS :

>>> UN BUDGET CONSTRUIT AUTOUR D'AXES ESSENTIELS POUR L'AVENIR DE NOTRE AGGLOMÉRATION.

Les 139 millions d'euros du budget de l'Agglomération affichent 6 PRIORITÉS :

1. **accroître l'attractivité de l'Agglomération** à travers notamment l'Action Cœur de Ville et la promotion de l'agglomération (tourisme, Bourges vie nouvelle Bourges capitale européenne de la culture)
2. **accélérer la transition écologique et énergétique,** dont la gestion de déchets et la mobilité font partie
3. **mettre en œuvre une politique globale de l'eau** comprenant depuis peu la gestion des eaux pluviales urbaines
4. **favoriser le développement économique** en équipant le territoire - compétence historique de l'Agglomération
5. **soutenir l'enseignement supérieur** afin qu'il se maintienne et se développe sur notre territoire
6. **affirmer la solidarité à destination des habitants** (logement social, NPRU) et un apport financier aux 17 communes membres de Bourges Plus (attributions de compensation et fonds de concours versés)

>>> UN BUDGET COMPORTANT UNE PART SIGNIFICATIVE CONSACRÉE À L'INVESTISSEMENT

Avec environ 46 M€, les dépenses d'investissement (travaux, acquisitions, subventions d'équipement, remboursement de la dette…) représentent près du tiers du budget.

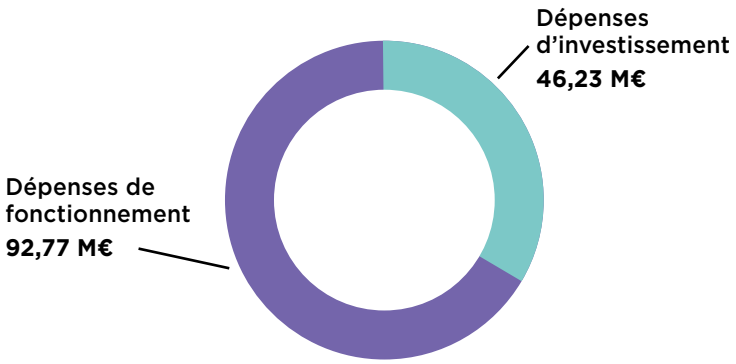

EN RÉSUMÉ, SUR 139 M€ :

> 93 M€ sont affectés au fonctionnement à savoir, aux moyens et ressources de l'Agglo pour l'accomplissement de ses compétences (personnel, prestations de services, fournitures, subventions de fonctionnement, intérêts de la dette…).

Sur cette somme, 22,6 millions d'euros sont directement reversés aux communes.

> 46 M€ sont dédiés à l'investissement, c'est-à-dire aux divers projets d'équipement de l'agglomération et de ses communes en intégrant le remboursement annuel de la dette bancaire (3 M€).

>>> UN BUDGET RESPONSABLE

Une particularité de ce budget est également la décision de porter le taux de la taxe d'**enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) de 8,45% à 10,45% compte tenu de l'explosion des coûts d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers (voir En Com'1 n°5).

A défaut, la gestion du service aurait été dangereusement déficitaire.

Les autres dépenses de fonctionnement sont globalement maintenues à leur niveau de 2021 tout en permettant le développement de nouveaux projets.

La dette consolidée fin 2022, sera au maximum de 58 millions d'euros (M€).

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice étant de 10,1 M€, la capacité de désendettement consolidée sera de l'ordre de 5 années ce qui constitue un bon ratio quand le maximum qu'il est recommandé de ne pas dépasser est 12 années.

La dette progresse essentiellement du fait de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Elle reste modérée comparée aux autres Agglomérations et Métropoles de la région Centre Val de Loire.

COMMENT EST ÉLABORÉ LE BUDGET D'UNE AGGLOMÉRATION ?

Le budget de la communauté d'agglomération est un document juridique et financier, dont l'objectif est de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la collectivité. Il est composé de deux parties distinctes : le fonctionnement et l'investissement.

>>> LE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Le fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires à la collectivité pour assurer ses missions :

> **charges de personnel,**

> **charges de gestion courante,**

> **intérêts de la dette,**

> **attributions de compensation** versées aux communes,

RECETTES

Le fonctionnement trouve ses recettes dans :

> la **fiscalité** (principalement),

> **les recettes des services publics tarifés** (entrées payantes…),

> **les dotations, subventions et participation** de l'Etat et d'autres partenaires

>>> L'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

L'investissement regroupe les dépenses :

> **destinées aux équipements** actuels ou futurs de la collectivité (travaux de constructions, réhabilitations, aménagements…), des communes membres ou d'autres partenaires,

> **liées au remboursement de la dette** en capital.

RECETTES

Les recettes de l'investissement sont issues :

> **des excédents dégagés** de la section fonctionnement

> **des subventions** de partenaires financiers comme l'Etat, l'ADEME, l'Agence de l'eau, le Conseil régional ou encore le Conseil départemental

> **de l'emprunt…**

Deux mois avant sa proposition au vote de l'assemblée, la présidente de Bourges Plus présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.
Après cet examen, le budget est soumis au vote du Conseil communautaire chaque année afin d'être adopté.

BUDGET 2022 : LES 7 GRANDES POLITIQUES PUBLIQUES À LA LOUPE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les priorités 2022 sont déclinées dans le rapport budgétaire. Elles s'inscrivent dans le prolongement des axes budgétaires de l'an dernier, à savoir, accroître l'attractivité de l'Agglomération à travers notamment l'Action Cœur de Ville, la transition écologique et énergétique, dont la gestion de déchets et la mobilité font partie, la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau comprenant depuis peu la gestion des eaux pluviales urbaines, le développement économique qui est la compétence historique de l'Agglomération, le soutien à l'enseignement supérieur afin qu'il se maintienne et se développe sur notre territoire, la solidarité à destination des habitants (logement social, NPRU) et des 17 communes membres de Bourges Plus (fonds de concours versés).

Pour tout cela, les moyens sont adaptés au plus juste.

ATTRACTIVITÉ : 3,48 M€

Il s'agit principalement des dépenses prévues dans le cadre de l'opération Action Cœur de Ville qui vise à dynamiser le centre-ville de Bourges.

Les réalisations de Bourges Plus portent sur plusieurs domaines d'interventions, notamment :

- **réhabilitation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art** (ENSA) : 1,8 M€
- **installation de colonnes enterrées** pour les déchets en centre-ville (0,45 M€)
- projet de **construction d'un Hôtel Communautaire** dans l'ancienne maison de la culture (étude 0,23 M€)
- **création de parcours cyclables** (0,28 M€)

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 4,80 M€

- **acquisitions foncières** afin de constituer une offre pour l'installation d'entreprises sur notre territoire (0,7 M€)
- **aides versées aux entreprises** dans le cadre de leurs projets immobiliers dans l'Agglomération (0,25 M€)
- **travaux à l'aéroport de Bourges** (0,1 M€)
- **requalification de la zone d'activités des Danjons** – Bourges (2,8 M€) et des rues Boule, Michelin et Bollée (St Doulchard)
- étude pour la **requalification de la zone d'activités du Sancerrois** route de la Charité – Bourges et St Germain du Puy (0,18 M€)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : 2,11 M€

- participation aux **travaux d'extension de l'INSA** (0,36 M€)
- participation aux **travaux de l'IUT** (0,25 M€)
- **travaux sur le site de Lahitolle** (0,35 M€ hors tranche 3 affectée à cœur de Ville)
- participation à l'**installation du campus de la CCI** sur le site de Lahitolle (0,66 M€)

POLITIQUE GLOBALE DE L'EAU :
19,59 M€

- **eau potable :** 6,7 M€, comportant notamment la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre
- **eau usées :** 11,8 M€, dont 10,2 M€ au titre du solde de la construction de la nouvelle station d'épuration communautaire
- **eaux pluviales :** 1 M€ dans le cadre de cette récente compétence exercée par Bourges Plus

SOLIDARITÉ :
4,75 M€

- La **solidarité s'entend en direction des habitants,** du territoire et donc des communes membres de l'Agglomération
- **fonds de concours aux communes** (1,5 M€)
- nouveau programme de **renouvellement urbain** (NPRU) : subventions aux bailleurs sociaux pour démolition et études (0,82 M€)
- politique de l'Habitat : 2,4 M€ en grande partie sous la forme d'**aides apportées aux particuliers** dans toutes les communes et aux bailleurs sociaux

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE/MOBILITÉ :
3,46 M€

- **déchets et économie circulaire :** 1,34 M€, dont 0,5 M€ pour la déchetterie de Saint-Doulchard, 0,41M€ pour une nouvelle déchetterie/ressourcerie
- **plan vélo intercommunal** : 0,95 M€ (liaisons concernées : Marmagne/Berry Bouy ; La chapelle/Canal de Berry ; Bourges)
- participation aux études pour **le Bus à Haut Niveau de Service** (BHNS) : 0,19 M€
- **réfection de voiries** d'intérêt communautaire (0,37 M€)

MOYENS DE L'AGGLO :
8,04 M€

Cet ensemble regroupe tout ce qui ne peut être affecté à un autre axe, notamment

- le **remboursement annuel de la dette** (3,13 M€) et les **prévisions de remboursements anticipés** (3 M€)
- les **travaux sur différents bâtiments** de Bourges Plus (0,21 M€)
- les **acquisitions foncières** (0,33 M€) d'opportunités (hors économie)
- les **équipements informatiques et téléphoniques** (1,06 M€), en grande partie inscrits dans le cadre d'un schéma directeur de modernisation de nos outils

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une partie importante du personnel de Bourges Plus travaille aussi pour la Ville de Bourges. La Ville participe par le jeu de compensations et de refacturations, pour plus de 6 millions d'euros au paiement de la masse salariale de l'agglomération.

LA **TEOM**

L'évolution majeure des coûts est liée à la gestion des ordures ménagères résiduelles (transfert, transport, traitement). Entre 2020 et 2022 l'augmentation est de 1,8 millions d'euros. La gestion des déchets de déchèterie augmente aussi de 0,8 millions d'euros et le tri des recyclables de 0,4 millions.

Par ailleurs, d'autres évolutions du service imposées par la réglementation et concourant à diminuer l'impact sur l'environnement de la gestion des déchets vont être à l'origine d'une augmentation des coûts dans les années à venir, il s'agit :

- **à partir du 1er janvier 2023,** de l'extension des consignes de tri qui permettront de **collecter séparément de nouvelles catégories de déchets recyclables** (pots de yaourt, films plastique, ...) : +0,5 millions
- **à partir du 1er janvier 2024,** de la **mise en place d'une gestion séparée des biodéchets** des habitants (développement du compostage domestique/partagé et/ou collecte séparée des biodéchets) : + 0,7 millions.

Irène FELIX
Présidente de Bourges Plus

Que doit-on retenir du budget 2022 ?

« Les évolutions de coûts de traitement des ordures ménagères nous obligent à une décision à l'évidence très désagréable : augmenter le taux de la taxe d'ordures ménagères. Faire mieux et plus propre, c'est effectivement plus cher. L'augmentation est estimée en moyenne à 35 € par foyer. Nous savons que, dans le contexte d'inflation actuel, c'est déjà beaucoup. C'est pourquoi nous nous sommes astreints à des choix très rigoureux pour le reste du budget tout en nous permettant de soutenir le développement de l'agglomération, de ses communes et de ses quartiers. Nous investirons cette année 46 millions d'euros ».

L'agglomération investit pour préparer l'avenir du territoire et de tous ses habitants. Quelles sont les priorités ?

« Ce sont d'abord 1,5 M € à disposition des communes pour leurs projets. Puis 18 M € pour le cycle de l'eau, incluant la fin du chantier de la station d'épuration, la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun et, pour la première année, des travaux pour la gestion des eaux pluviales. Nous faisons aussi un gros effort de remise à niveau des voiries des zones d'activité pour que ces secteurs restent bien investis par les entreprises : cela doit nous éviter la tentation de consommer inutilement des espaces agricoles. Gros chantier aussi pour l'aménagement du site Lahitolle et l'accompagnement du transfert du campus de la CCI sur ce site. Nous poursuivons nos travaux de soutien au programme de renouvellement urbain sur les Gibjoncs. Le plan vélo progresse. Enfin deux dossiers vont démarrer en 2022 : un projet d'investissement dans les énergies renouvelables et le lancement du concours d'architecte pour l'hôtel communautaire dans l'ancienne maison de la culture ».

Richard BOUDET
Vice-président délégué aux Finances et aux Solidarités communautaires

2022 sera marqué par les 20 ans de Bourges Plus. Quelle est la situation financière de l'agglomération aujourd'hui ?

« Nos ratios financiers demeurent bons quand nous nous comparons aux autres structures intercommunales. Les résultats de la gestion de l'exercice 2021 le confirment. Les principaux indicateurs que sont le niveau de notre dette, et surtout, la capacité à la rembourser nous situent très favorablement. Nous disposons ainsi d'une forte faculté à investir grâce aux solides fondations de notre agglomération qui a 20 ans comme vous le rappelez. Par fondations, j'entends les fonds propres que nous avons pu constituer. Ils ne seront toutefois pas suffisants si nous ne conservons pas, annuellement, une capacité d'autofinancement correctement dimensionnée. Il nous faut ainsi rester vigilants en matière de fonctionnement , et ceci, d'autant plus que la situation économique très incertaine peut avoir de forts impacts sur le niveau de nos produits fiscaux qui en dépend totalement. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est indispensable. Toutefois, l'exemple de l'explosion du coût des ordures ménagères, entamée en 2021, et amplifiée en 2022, nous montre bien que nous restons exposés à des contraintes extérieures. Dans ce cas particulier, nous ne pouvons, hélas, qu'ajuster le niveau de nos recettes de taxe d'ordures ménagères, sauf à mettre en péril l'équilibre du service, et du budget de l'agglomération dans son ensemble. »

La capacité de désendettement de l'agglomération de Bourges Plus est estimée aujourd'hui à 5 ans. Peut-on parler de dette maîtrisée ?

« Pour répondre à cette question sur la dette, il faut examiner plusieurs paramètres : son niveau actuel, son coût, sa durée, son évolution prévisionnelle, la capacité à la rembourser dans le temps... L'indicateur que vous évoquez, correspond au nombre années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de notre dette atteinte au maximum fin 2022 si nous devions y consacrer toute l'épargne prévisionnelle du budget primitif 2022 . Avec 5 années maximum fin 2022, notre capacité de désendettement serait très satisfaisante : le plafond à ne pas dépasser est de 12 années. Aujourd'hui, pour vous répondre simplement, la dette peut donc être considérée comme maîtrisée. Elle l'est également au niveau de son coût moyen d'intérêt qui demeure encore performant, dans un contexte de début de tension sur les marchés financiers. Mais pour conserver cette maîtrise au-delà de 2022, il nous faudra toujours veiller à adapter notre capacité d'autofinancement à nos investissements et donc à notre dette. A ce jour, vous l'aurez compris, nous avons une certaine marge. Nous veillerons à ne pas la consommer. »

Pour aller plus loin :

Retrouvez le dossier complet sur le site de l'agglo

www.agglo-bourgesplus.fr/publications/budget-2022

Le budget de Bourges Plus

Le budget est un document qui est voté pour être autorisé.

Ce document permet de savoir à quoi sert l'argent de l'ensemble des communes de Bourges Plus.

Un rapport sur le budget est proposé par la présidente de Bourges Plus.

Il permet de prévoir les dépenses et les recettes de l'ensemble de ces communes.

Les dépenses sont ce que Bourges Plus paie comme les frais de personnel, des frais de construction…

Les recettes sont ce que Bourges Plus reçoit comme les taxes des ordures ménagères, les entrées payantes dans certains lieux…

Les ordures ménagères sont les poubelles à la maison.

Bourges Plus va utiliser ce budget pour l'avenir de l'agglomération

En 2022, les objectifs principaux pour Bourges Plus sont :

- **rendre le centre-ville plus attirant** c'est ce qu'on appelle l'Action Cœur de Ville
- **favoriser l'écologie et faire des économies d'énergie** : par exemple installer des colonnes enterrées pour les déchets, faire des parcours pour circuler en vélo
- **avoir des actions pour prendre soin de l'eau** comme mieux gérer les eaux de pluies en ville
- **continuer le développement économique** : c'est acheter des bâtiments pour les entreprises, faire des travaux à certains endroits de la ville par exemple à l'aéroport
- **soutenir l'enseignement supérieur** : c'est rénover ou agrandir les bâtiments pour développer l'enseignement et le nombre d'étudiants pour les grandes écoles
- **permettre la solidarité par l'habitat :** c'est améliorer le logement social et apporter des aides aux particuliers

Entre 2021 et 2022, certaines dépenses peuvent augmenter comme les ordures ménagères à cause du prix de leur transport par exemple.

Dans les prochaines années le tri doit être plus précis dans les poubelles jaunes.

Pour d'autres dépenses, il n'y a pas d'augmentation depuis 2021.

LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

DE L'EAU PLUS PROPRE

La nouvelle station d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Bourges fonctionnera à plein régime en septembre. Cet équipement représente le plus gros investissement de Bourges Plus.

La procédure de mise en route de la station a commencé fin 2021. Elle s'achèvera en septembre. ***« Il s'agit d'un processus normal,*** rappelle Florent Clauss, directeur de l'assainissement à Bourges Plus. ***D'abord, un relais se fait entre l'ancienne usine et la nouvelle station d'épuration construite juste à côté, chemin de la prairie. Ensuite, nous effectuons les derniers réglages, ajustements et contrôles avant la prise en main définitive en septembre prochain. »*** La construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de l'agglomération s'est étalée de décembre 2018 à décembre 2021. ***« Cet équipement, sur une surface de 51 000 m² pour une emprise construite de 35 000 m², permettra de traiter les eaux usées de Bourges, de Saint-Doulchard, de Trouy, de La Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers et pour partie du Subdray et de Plaimpied et demain Saint-Germain du Puy. »*** Soit une usine dimensionnée pour traiter les effluents de 140 000 habitants.

« Une construction nécessaire »

La nouvelle station remplace celle construite en 1970, dont la dernière transformation d'ampleur remonte à 1989. Face à l'évolution des techniques de traitement et devant l'augmentation des déchets polluants à traiter, la construction d'une nouvelle usine était devenue indispensable. Le montant des travaux de construction de la step s'élève à 48 millions d'euros **(voir encadré « Le Chiffre »)**. C'est le plus gros investissement engagé par Bourges Plus sur le territoire, avec un montant pris en charge de 35 millions d'euros !

Le chiffre: 48 millions d'euros

C'est le montant des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Bourges. L'équipement a été financé à hauteur de 35 millions d'euros par Bourges Plus, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (12 121 000€), le Conseil Régional Centre-Val de Loire (800 000€), le Conseil Départemental du Cher (572 100€), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (140 662€).

Corinne LEFEBVRE
vice-présidente en charge de l'Assainissement à Bourges Plus

« Au-delà de la construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées, la production de biométhane par Bourges Plus est un véritable enjeu de transition énergétique. Il s'agit d'une énergie renouvelable produite au cœur de notre territoire. La production de biométhane est injectée dans le réseau géré par GRDF, à destination des foyers et industriels de Bourges et de ses environs, pour leurs besoins de chauffage, d'eau chaude et de cuisson.

En 2022, la production de biométhane atteint 50 m3/h, et correspond aux besoins de 700 foyers environ.

C'est le 22 mars dernier que Madame la Présidente et moi-même avons pu ouvrir la vanne permettant l'injection du biométhane dans le réseau, concrétisant un projet d'envergure entrepris il y a dix ans ».

LA NOUVELLE STATION PEUT RECEVOIR :

- **27 300 m3/jour** d'eaux usées
- **2 000 m3/heure** d'eaux usées en débit instantané, notamment en cas d'orage ou d'inondation
- **9 000 m3/an** de matières de vidange des fosses septiques (Nord et Est du département du Cher)
- **1400 m3/an** de matières de curage des réseaux d'eaux usées de Bourges Plus
- **10 000 m3/an** de lixiviats (jus de décomposition d'une matière organique), en provenance de sites industriels dans un rayon de 100 km

ELLE RECYCLE :

- **150 tonnes/an** de graisses écrémées lors du dégraissage des eaux usées
- **des calories** provenant de l'eau épurée

ELLE PRODUIT :

- **2000 tonnes/an** de boues d'épuration
- **du biométhane injecté** après purification et odorisation dans le réseau GRDF
- **45 tonnes/an de sables lavés**, valorisables en remblais, éliminés en centre d'enfouissement pour la partie excédentaire
- **150 tonnes/an de refus de dégrillage** (fibres, chiffons, objets grossiers) éliminés en Centre d'enfouissement
- **27 000 m3/jour** d'eau épurée qui rejoint l'Yèvre

COMMENT CA MARCHE ?

1 LE PRETRAITEMENT DES EAUX USEES

Le dégrillage : cette opération permet de capter sur des grilles (dégrilleurs) les gros déchets (papiers, chiffons, végétaux, cailloux...) contenus dans les eaux usées domestiques et industrielles. Les déchets rejetés par les dégrilleurs sont récoltés, compactés et collectés dans une benne.

Le dessablage / déshuilage : ce bassin permet d'éliminer les sables, les graisses, les huiles et divers corps flottants. Le sable, décanté naturellement, est extrait par pompage. Les graisses sont raclées en surface puis valorisées dans l'usine.

2 LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le bassin d'aération : les nombreux micro-organismes présents se nourrissent principalement de la pollution azotée et de la matière organique. Le développement des micro-organismes est possible grâce à de l'oxygène insufflée par fines bulles.

La clarification : ces bassins circulaires, équipés de ponts racleurs, permettent la décantation naturelle des amas de boues biologiques. Ces boues sont redirigées vers les bassins d'aération, et l'excédent acheminé vers le digesteur.

3 LE TRAITEMENT DES BOUES

La décantation primaire : cette étape permet de capter la matière organique concentrée.

L'épaississement : l'épaississeur, ouvrage cylindrique en béton, permet d'épaissir la boue au maximum, grâce à une décantation d'environ 24h. Les boues obtenues sont dirigées vers le digesteur.

La méthanisation : les boues font l'objet d'une fermentation sans oxygène ce qui permet la production de biométhane.

La déshydratation : les boues sorties du digesteur sont mélangées avec une substance chimique pour une extraction maximale d'eau. Ce mélange est envoyé dans une centrifugeuse.

4 LA VALORISATION DES BOUES DIGEREES

Le compostage : les boues digérées et déshydratées sont transportées vers la plateforme de compostage située aux 4 Vents, à Bourges, puis mélangées avec des débris végétaux pour obtenir un compost destiné à l'agriculture.

5 LE DEVENIR DES BOUES ET DES EAUX APRES TRAITEMENTS

L'épandage agricole : le compost est valorisé par épandage sur des parcelles cultivées.

Le rejet en milieu naturel : après traitement, l'eau épurée est rejetée dans la rivière au confluent de l'Yèvre et du Moulon. Trente-et-une analyses réglementaires sur les eaux usées entrant dans l'usine et celles qui en sortent après traitement, sont effectuées chaque jour dans le laboratoire intégré à la station d'épuration.

POLE POSITION...
OU LA RÉUSSITE DU « MADE IN FRANCE »

Pole Position est le leader français de la fabrication de canapés. Focus sur la société basée à La Chapelle-Saint-Ursin.

Irène FÉLIX, présidente de l'Agglomération, en compagnie du directeur Pascal SYMANIAK, Directeur Général du groupe lors de sa visite du site de La Chapelle-Saint-Ursin.

La crise sanitaire aura (aussi) révélé quelques changements en matière domestique ! Les confinements successifs et le télétravail ont en effet conduit nombre de foyers à (re)penser leur intérieur. À Pole Position, le résultat est concrètement visible sur les douze chaînes de production du site de La Chapelle-Saint-Ursin. Depuis près de deux ans, l'entreprise spécialisée dans la fabrication de canapés contemporains de moyenne gamme, enregistre une progression d'activité constante. ***« Actuellement, chaque jour, 500 à 600 canapés sont fabriqués dans nos ateliers,*** **confie Pascal Symaniak, Directeur général du groupe Home & Furniture.** ***Nos clients sont les grandes enseignes d'équipement de la maison et des distributeurs de meubles, canapés et objets de décoration, via la vente en magasin ou par Internet. »*** Parmi les noms connus, on retrouve Maisons du Monde, La Redoute avec sa marque premium AM-PM, La Camif, Alinéa, Cdiscount, But, Interior's...

Nouvelles habitudes de consommation, nouveaux enjeux commerciaux

Si Pole Position réalise la majorité de son chiffre d'affaires en France (à hauteur de 85%), l'entreprise exporte son savoir-faire dans toute l'Europe (Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Allemagne, Belgique). ***« Les confinements et le développement du télétravail ont poussé les consommateurs à consacrer un budget plus im-***

LES DATES CLÉS

• 1957
Création de l'entreprise Finot et Cie, à Saint-Germain-du-Puy (30 salariés)

• 1985
Création de la société Agemob par Olivier Bourreau, spécialisée dans l'importation et la distribution de meubles d'Asie, en France

• 1991
Rachat de Finot et Cie (rebaptisée Pole Position) par les deux frères Olivier et Jean-Philippe Bourreau. Création de la holding Sofibo, maison mère d'Agemob et Pole Position.

• 2002
Transfert de Saint-Germain-du-Puy à La Chapelle-Saint-Ursin

• 2010
Sofibo est rebwatisée Home & Furniture

• 2019
Rachat de Home & Furniture par le groupe portugais Aquinos, un des leaders européens du canapé et du matelas

La Chapelle-Saint-Ursin

260 salariés

(180 contrats à durée déterminée, 80 contrats Intérim)

CA 2021 **42 M€**
(32 M€ en 2020)

Superficie de site
14 hectares

(58 000 m² pour les 3 bâtiments dédiés à la production/stockage/expédition)

500 canapés fabriqués par jour

12 lignes de production sur site

portant pour l'aménagement de leur habitat, **souligne Pascal Symaniak.** ***Par ailleurs, les dérèglements de la chaîne d'approvisionnement mondiale doublés à l'envolée du coût du transport des marchandises par containers ont modifié notablement les relations commerciales, car les distributeurs se tournent à nouveau vers des fournisseurs européens. »***

La société de La Chapelle-Saint-Ursin avec ses 260 salariés (personnels à parité égale femmes/hommes), bénéficie également de l'intérêt accru pour le « Made in France », gage d'un savoir-faire reconnu ainsi que d'une fabrication locale – donc d'emplois - plus respectueuse de l'environnement.

« Augmenter nos capacités de production et nous ouvrir de nouveaux débouchés... »

Dans les ateliers de Pole Position, les équipes se relayent pour assurer les commandes. ***« De belles perspectives de développement sont devant nous puisque nous prévoyons pour 2022, un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros ! Nous confortons donc notre politique d'investissements dans l'entreprise pour augmenter nos capacités de production et nous ouvrir de nouveaux débouchés hors de nos frontières. »*** Autre priorité forte, la société s'emploie à utiliser de plus en plus de produits / éléments de fabrication « propres », à base de composants recyclés (tissus, mousses). Pour l'heure, et afin de répondre aux demandes croissantes de la clientèle, Pole Position renforce ses effectifs, avec notamment le recrutement de responsables 1er niveau dont ***« le poste consiste à superviser une ligne de production et à assurer le suivi des 8 à 12 opérateurs chargés de l'assemblage des canapés »***.

Des postes de tapissiers, pour les plus habiles de leurs mains, sont également à pourvoir.

Les candidatures sont ouvertes !

POLE POSITION
recrute

RENSEIGNEMENTS AU
02 48 66 77 88

COMPÉTENCE

LE SERVICE ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DE BOURGES PLUS

« RÉVÉLER LE PASSER POUR CONSTRUIRE L'AVENIR »

Acteur de l'aménagement du territoire, le service archéologique de l'agglomération facilite les travaux d'aménagement, participe à la conservation du patrimoine archéologique, contribue à la recherche et partage sa connaissance du territoire auprès de tous. Présentation.

Neufs agents, des métiers variés

Plusieurs corps de métier sont la clef de la conduite des missions confiées au service archéologique, habilité par l'Etat comme opérateur d'archéologie préventive.

SECTEUR ADMINISTRATIF

1 gestionnaire

1 documentaliste

SECTEUR OPÉRATIONNEL

1 topographe-géomaticien

5 archéologues spécialistes des Âges des métaux (-2200/-50), de l'Antiquité (-50/500), du Moyen Âge (500/1500), et de l'époque Moderne (1500/1800).

8 diagnostics **1** à **2** opérations de fouille réalisés en moyenne par an

Acteur du développement de l'agglomération

En lien avec les services de l'Etat (DRAC* Centre Val-de-Loire), les archéologues sont à même de conseiller les acteurs du territoire de l'agglomération (élus, collectivités, aménageurs, architectes, notaires, particuliers etc.) dans le montage de projets d'aménagement, afin d'appréhender le potentiel archéologique et les procédures d'archéologie préventive qui peuvent en découler.

La mission consiste ainsi à **concilier la connaissance des civilisations passées avec le développement social et économique de l'agglomération.**

Après un dépôt de permis ou dans le cadre d'une demande anticipée, le Préfet de région diligente Bourges Plus pour la réalisation d'un diagnostic. Cette mission de service public consiste à sonder au minimum 10 % d'un terrain et de déterminer la qualité et la nature des vestiges archéologiques. Un rapport détaillé transmis par Bourges Plus à la DRAC permet alors à un comité scientifique d'émettre un avis sur l'impact du projet d'aménagement sur le gisement archéologie et détermine alors s'il y a lieu de prescrire une fouille. Si tel est le cas, Bourges Plus répond alors à un appel d'offre et l'aménageur choisit l'opérateur de son choix. L'intervention des archéologues contribue ainsi à sauver par l'étude le patrimoine archéologique, afin de permettre aux aménagements de sortir de terre et d'enrichir notre connaissance du passé.

*Direction Régionale des Affaires Culturelles

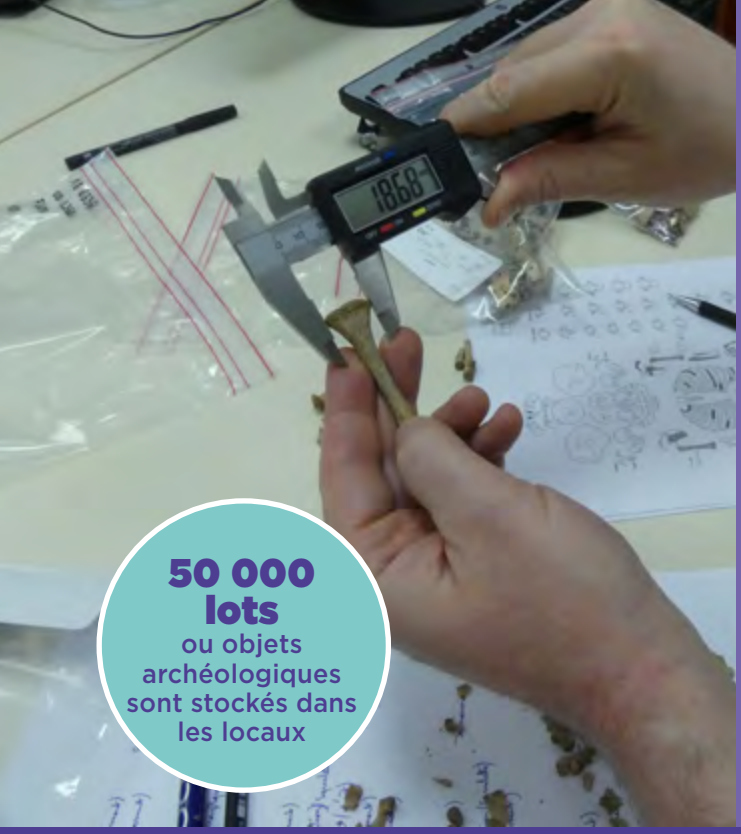

50 000 lots
ou objets archéologiques sont stockés dans les locaux

« Garantir la mémoire pour les générations futures »

Les résultats des opérations archéologiques sont expertisés par les archéologues et contribuent à retracer la genèse et l'évolution de l'agglomération sur près de 2500 ans. Sont ainsi appréhendés les organisations sociales, la structuration du territoire, les manières d'habiter, les traditions funéraires et cultuelles, les habitudes alimentaires, les traditions d'élevage et de culture, l'évolution des paysages, l'exploitation des ressources et les échanges commerciaux.

Editeurs d'ouvrages et de plaquettes (collection Bituriga), ou rédacteurs d'articles dans des revues régionales, nationales ou internationales, les archéologues contribuent à pérenniser la mémoire des découvertes archéologiques sur le long terme.

La conservation des objets laissés par l'homme au cours des siècles et des archives produites lors des opérations (relevés, photos, descriptifs de la stratigraphie et des vestiges etc.) garantit la mémoire des civilisations passées. Les objets comme les archives sont conservés dans les locaux du service d'archéologie, sous le contrôle de l'Etat, des archéologues et de la documentaliste.

Les archéologues en action à la Chapelle Saint Ursin

Depuis le mois de mars, en amont de l'aménagement de la future plus grande base logistique du Cher, le service d'archéologie de Bourges Plus réalise, actuellement, une fouille préventive de 4200 m² au lieu-dit « Les Veuillis », sur la commune de la Chapelle-Saint-Ursin.

Il s'agit de documenter l'architecture de deux monuments funéraires des âges des métaux (XIe-Ve s. avant J.-C.), correspondant aux tombeaux familiaux des élites d'un clan gaulois biturige. De-même, des observations seront conduites sur des aménagements contemporains (1840-1900) liés à l'extraction minière du fer (puits d'extraction, puits d'aération de galeries, fosse de lavage du minerai).

TRANSMETTRE

Au service de la population, les archéologues mènent des actions de valorisation du patrimoine archéologique, créant du lien culturel et social.

Les résultats des opérations sont communiqués au public au cours d'expositions, de conférences, ou lors d'animations en lien avec les évènements nationaux (Journées européennes de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, fête de la science).

Le métier et la démarche scientifique sont également transmis aux jeunes générations en milieu scolaire (création de projets pédagogiques) ou universitaire (encadrement d'étudiants en master).

DÉFI À ALIMENTATION POSITIVE

« SOYONS ACTEURS DE NOTRE CONSOMMATION »

Manger, on peut le faire par plaisir, par envie, par besoin mais quelle que soit la raison, manger a un impact sur l'environnement. Partant de ce constat, Bourges Plus a souhaité proposer aux habitants différents ateliers dans le cadre de l'opération « Défi Alimentation Positive ».

En effet, manger des produits que l'on a cuisiné soit même n'a pas la même incidence qu'un plat qu'on aura acheté tout prêt, sous emballage. Confectionner une salade de fruits cueillis dans son jardin sera moins impactant qu'une salade réalisée avec des fruits exotiques importés par bateau.

Consommer pour que ce soit bon pour la santé, bon pour la planète, bon pour son porte-monnaie n'est pas toujours simple et il n'est pas toujours facile de savoir comment choisir les aliments que l'on souhaite consommer.

Des ateliers ? gratuits pour être acteur de sa consommation

Afin d'aider les habitants de l'agglomération à trouver des réponses à toutes les questions qu'ils peuvent se poser sur le sujet de l'alimentation, Bourges Plus et l'association Bioberry ont lancé le « Défi à Alimentation Positive ». Une série de 6 ateliers gratuits, depuis le mois de janvier jusqu'en mai prochain, est proposée sur différentes thématiques, à Mehun-sur-Yèvre. Les ateliers sur la Cuisine « Locale et de saison », le compostage des déchets et jardinage, la visite d'une ferme bio et les Contenants et Ustensiles ont déjà eu lieu mais l'opération d'information et de sensibilisation se poursuit avec deux derniers ateliers : **la Cuisine « anti-gaspi » - vendredi 22 avril, 17h30-19h30, à l'épicerie solidaire (8 avenue Jean Châtelet) ; les plantes sauvages comestibles - jeudi 19 mai, 17h30-19h30, départ devant le centre de loisirs (7 rue du Chemin Vert)**

Chaque atelier est l'occasion d'échanger avec un spécialiste, sur le sujet proposé, mais également de partager un moment convivial de cuisine, jardinage, ou une sortie nature, en fonction du thème choisi.

TÉMOIGNAGE

« C'est une très bonne initiative ! ». Catherine, habite Mehun sur Yèvre est c'est avec une pointe de curiosité qu'elle s'est inscrite à l'atelier « la cuisine locale et de saison ».

« Retraitée, j'ai le bonheur d'avoir le temps de cuisiner. Je suis très sensible à la consommation de produits naturels. Cet atelier m'a permis de découvrir comment préparer une pizza avec du chou-fleur. Nous avons passé un bon moment tous ensemble ! ».

Info

CONTACT

Inscription au 06 08 01 40 08 auprès de l'association Bioberry.

RESTONS CONNECTÉS

L'AGGLO SUR FACEBOOK !

Bourges Plus - Officiel

@bourgesplus • Organisme communautaire

J'aime

Nous contacter

agglo-bourgesplus.fr

Accueil Vidéos Photos À propos Plus

Bourges Plus - Officiel

1 h •

Bourges plus est présente sur le réseau Facebook sous le nom de « Bourges Plus – Officiel »

Près de 3500 personnes y sont abonnées et sont donc informées à chaque nouvelle publication.

Faites comme eux et « Likez » notre page pour être informés de notre actualité comme de l'avancement de nos projets et de tous les événements pilotés par Bourges Plus. C'est aussi l'endroit où vous suivrez pas à pas le travail des élus de notre territoire à votre service.

Au quotidien vous y trouverez les alertes d'interruption de service, les dates d'enlèvement des déchets ménagers, lorsqu'elles sont modifiées suite à des jours fériés, les travaux effectués par l'agglomération pouvant perturber la circulation, et le relais des difficultés rencontrées par le réseau de transport Agglobus...

Vous pouvez y poser vos questions sur notre boîte de réception, mais aussi publier vos commentaires et dialoguer avec les autres internautes sur cet espace d'expression publique. Une seule condition la courtoisie y est de mise.

J'aime Commenter Répondre

Bourges Plus - Officiel

Petit rappel : aucun propos raciste, homophobe, insultant ne sera toléré sur cette page.

Nous nous réservons le droit de bannir, signaler à Facebook ou entamer des poursuites en cas de non-respect de certaines règles de courtoisie... merci de votre compréhension

Bourges Plus - Officiel

Pour mentionner notre page dans vos publications rien de plus simple avec le tag @bourgesplus

Bourges Plus - Officiel

Le Conseil Communautaire de Bourges Plus est retransmis, en Direct (vidéo), sur Internet. Afin de suivre la prochaine diffusion, rendez-vous le jeudi 23 juin à 18h00 sur la page Facebook Bourges Plus - Officiel

COMMENT ÇA MARCHE ?

Profitez de la **GRATUITÉ DES BUS** le week-end

AGGLOBUS

Le Syndicat Mixte intercommunal à Vocation de Transports Urbains, dénommé Syndicat AGGLOBUS est l'autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération.

Il s'occupe de l'organisation et du fonctionnement des transports urbains et des transports scolaires, ainsi que de la réalisation et du financement des programmes d'investissement nécessaires à l'accomplissement de cette mission sur 20 communes (les 17 communes de Bourges Plus et les communes de Fussy, Pigny et Saint-Florent-sur-Cher). Le syndicat définit la politique générale de mobilité, décide des améliorations de l'offre de transport, définit les tarifs et contrôle que le délégataire remplit bien ses obligations.

UNE AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ : LE SYNDICAT AGGLOBUS

Le syndicat, présidé par Jean-Michel Guérineau, Maire-adjoint de Bourges, fonctionne avec deux instances.

LE BUREAU SYNDICAL

composé du Président et de 8 membres (dont 7 vice-présidents) - traite les affaires courantes du syndicat. Il définit les orientations stratégiques et prépare les délibérations du syndicat. Il peut délibérer sur certains sujets, dans les limites que lui a fixé le Comité syndical.

TROIS COMMISSIONS THÉMATIQUES

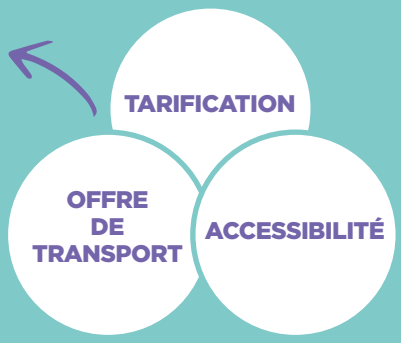

LE COMITÉ SYNDICAL

composé du Président et de 25 membres élus par Bourges Plus et les communes de Fussy, Pigny et Saint-Florent-sur-Cher, est l'organe délibérant du syndicat.

UN RÉSEAU EXPLOITÉ PAR LA STU BOURGES

Depuis le 1er juillet 2017 et jusqu'en décembre 2022, AggloBus délègue à la STU Bourges l'exploitation du réseau de transport dans le cadre d'une concession de service public, et depuis 2019, le service de location de vélos Cycloplus. AggloBus prépare actuellement une nouvelle concession pour le service public de transport prévue pour une durée de 8 ans à partir de janvier 2023.

15 LIGNES RÉGULIÈRES

- 3 lignes « **PILOTES** » (A, B et C)
- 5 lignes « **PRINCIPALES** »
- 7 lignes « **DE PROXIMITÉ** »

3 circuits de navettes gratuites sur le centre-ville de Bourges

Services de transport à la demande (Vitabus • Vitabus communes rurales • Vitabus PRO • Vitabus soir • Libertibus)

LE COMITÉ DES PARTENAIRES

Nouvelle instance de concertation, le Comité des partenaires, est consulté par le syndicat au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place. Il compte parmi ses membres des représentants du syndicat, des usagers ou des associations, des employeurs, et de la société civile.

TEM PS FOR TS

Saint Doulchard
7 et 8 mai

CHAMPIONNAT ET GRAND PRIX DE FRANCE D'OBÉISSANCE CANINE

Les samedi 7 et dimanche 8 mai, ce sont 90 duos maîtres et chiens en lice, venus de tout l'hexagone, qui concourront lors de différentes épreuves mettant en valeur les qualités naturelles d'un chien et la qualité de son dressage.

Cette manifestation, organisée par le club cynophile de Saint-Doulchard, en partenariat avec la municipalité, est l'occasion unique de découvrir l'obéissance canine, une discipline sportive où la relation Maître-Chien est la clé de la réussite.

DOMAINE DE VARYE
8h à 19h – Entrée libre
Village artisanal et animations
Buvette et restauration sur place

Mehun sur Yèvre
Du 27 mars au 6 novembre

LE GRÉ SUBLIMÉ AU PÔLE DE LA PORCELAINE

L'exposition Vassil IVANOFF (1897-1973), Le Grès Sublimé, présente les différentes facettes de l'artiste connu pour ses vases et pots en grès émaillé et sa maîtrise de la couleur rouge « sang de bœuf ». Il a contribué dans les années 60 à développer la notoriété de la Borne, haut lieu du renouveau de la céramique française.

PÔLE DE LA PORCELAINE
Renseignements et horaires sur www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Dans toute l'agglo
Du 13 au 24 mai

« FAITES DE L'ECOLOGIE ! »

Le Printemps de l'Ecologie change de nom et devient la **« Faites de l'Ecologie ! »**. La manifestation se tiendra du vendredi 13 mai au mardi 24 mai. Au programme : sorties nature, ateliers, spectacles, promenade à vélo... dans toutes les communes de l'agglomération.

A noter une nouveauté cette année, avec un cycle de 4 conférences sur des sujets très variés, de façon à plaire au plus grand nombre.

Toutes les animations seront gratuites.

Le programme complet sera disponible sur le site internet de Bourges Plus début mai : www.agglo-bourgesplus.fr

Illustration © Simon Bournel-Bosson